

18 MIRABEAU

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 avenue Mirabeau - 06000 NICE
914 195 540 RCS NICE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois mars à 18 heures,

Les associés de la société 18 MIRABEAU, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à 06000 NICE, 18 avenue Mirabeau, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- *Madame Marie-Christine GOUBET, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété*
- *Monsieur Michel CRETY, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété*
- *Société MIRABEAU NOVA, représentée par son Président, Monsieur Michel CRETY, titulaire de 98 parts sociales en pleine propriété.*

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel CRETY, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de la gérance,*
- *Mise à jour de l'article 7 des statuts,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *le rapport de la gérance,*
- *le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance duquel il ressort que :

- *Suite à diverses modifications statutaires, la Société initialement dénommée JURISTES ASSOCIES, titulaire de 98 parts de la Société est dorénavant dénommée MIRABEAU NOVA et présente la forme d'une SAS ;*
- *Qu'il convient de mettre à jour l'article 7 des statuts et de formaliser cette modification au Tribunal de commerce.*

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

Prenant acte des modifications intervenues au sein de l'associée Personne morale, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à MILLE EUROS (€ 1.000).

Il est divisé en CENT (100) parts sociales de DIX EUROS (€ 10) chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - à Madame Marie-Christine GOUBET, à concurrence de
UNE part sociale, numérotée 1, ci | 1 part sociale |
| - à Monsieur Michel CRETY à concurrence de
UNE part sociale, numérotée 2, ci | 1 part sociale |
| - à la société MIRABEAU NOVA, à concurrence de
QUATRE VINGT DIX HUIT parts sociales, numérotées de 3 à 100 ci | 98 parts sociales |
| <hr/> | |

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social : CENT parts sociales, ci	100 parts sociales
---	--------------------

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les CENT (100) parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance aux fins de mettre à jour les statuts conformément à la décision ci-dessus en y apportant toutes modifications matérielles utiles.

Elle confère par ailleurs tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Marie-Christine GOUBET



Michel CRETY



SAS MIRABEAU NOVA

